



L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

• **Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoints, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Sylvie LEFRANÇOIS et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

• **Personne excusée :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pouvoir à Madame Martine SOREL), Madame Véronique NOBLE (pouvoir à Monsieur Mario LESAGE), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 22 mai 2026

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Délibération 2026-34 : Désignation d'un membre du Conseil pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil municipal désigne **Madame Martine SOREL** pour représenter la commune au sein de la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** de la Communauté de communes Vexin Val de Seine.

Résultat du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Délibération 2026-35 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2026

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val-d'Oise au titre de la répartition du produit des amendes de police 2026 afin de financer des travaux de sécurisation et d'amélioration des équipements communaux (signalisation routière, clôtures et portail de l'école et du jardin pédagogique), pour un montant total de **29 375,22 € HT**. Il autorise également le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Résultat du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Délibération 2026-36 : délégations consenties au maire par le conseil municipal

À la demande du contrôle de légalité de la Préfecture, le Conseil municipal abroge la délibération n°2026-09 relative aux délégations consenties au Maire et adopte une nouvelle délibération précisant les conditions d'exercice de ces délégations, conformément au Code général des collectivités territoriales. Les délégations sont accordées à Madame le Maire pour la durée du mandat afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale.

Résultat du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Délibération 2026-37 : Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCVVS – autorisation de signature de la convention

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVVS). Il autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre, afin d'assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme tout en conservant la compétence décisionnelle du maire.

Résultat du vote : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Conseil municipal autorise la cession à la société **CELLAND Estate Management France SAS** d'une partie de la parcelle cadastrée Z165, occupée par un pylône de télécommunications, pour un montant de **140 155,50 € nets**, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur. La création des servitudes nécessaires sera prévue lors du bornage. Le Conseil autorise également Madame le Maire à signer la lettre d'offre et tous les documents afférents à cette cession.

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANÇOIS